

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 DECEMBRE 2020**

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame Julie LESAGE, Maire.
Madame Marion RENAUDAT est désignée en qualité de Secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Saada CHOUAKRIA a démissionné et souhaite la bienvenue à Monsieur Patrick VESCHAMBES, qui est élu conseiller municipal, suivant sur la liste « Grand-Couronne Dynamique, Solidaire et Durable »

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2020 est adopté par 28 voix pour et 1 non-participation.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que concernant l'ordre du jour, ils ont été destinataires d'un message pour ajouter une délibération et en modifier une autre. Il s'agit de :

1. La délibération n°SPO03-17122020-Désignation des représentants au sein de l'Office Municipal des Sports qui a été modifiée.
2. La délibération n°VIEA06-17122020-Subvention exceptionnelle à l'association « **Les Fous du désert** » qui a été rajoutée à l'ordre du jour de cette séance.

Elle propose de procéder à deux votes, le premier concernant l'ordre du jour initial et le second, concernant l'ordre du jour modifié. Tous deux sont votés à l'unanimité.

Des Informations sont portées à la connaissance du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22, L 2122-23 et R.2122-7-1 du C.G.C.T. et dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire par délibération du 5 juillet 2020.

Madame le Maire ouvre la séance en faisant part de divers remerciements notamment :

- A Monsieur Alain LOISEL, Président de l'association « Génération Foot Citoyen Solidaire » pour la dotation de 500 masques chirurgicaux à la ville.
- Pour l'envoi de cadeaux par les familles allemandes de Seelze aux familles couronnaises dans le cadre du jumelage

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en vertu de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, qu'une procédure est engagée pour la décharge de fonction au 1^{er} mars 2021 de la Directrice Générale des Services.

Madame le Maire fait un point sur la crise sanitaire et se félicite que soient à nouveau autorisées les activités sportives pour les mineurs en salles et également les activités périscolaires (centre de loisirs et local jeunes).notamment pendant les vacances de Noël.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Philippe LISIECKI, ancien Conseiller Municipal, décédé le 24 novembre dernier.

L'ordre du jour de cette séance peut démarrer, le Conseil Municipal :

FIN01-17122020-Vote du Budget Primitif Ville 2021.

➤ Adopte le budget Primitif Ville 2021 joint à la délibération correspondante par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

FIN02-17122020-Vote du Budget Primitif 2021 du budget annexe Transport.

➤ Adopte le Budget Primitif Transport 2021 joint à la délibération correspondante sans affectation du résultat et inscrit les imputations budgétaires aux sections, chapitres et fonctions correspondants.

FIN03-17122020-Vote de l'acompte de la subvention de fonctionnement 2021 apportée au budget du C.C.A.S. de la Ville de Grand-Couronne.

➤ Décide de fixer à 910 000 € l'acompte de la subvention au C.C.A.S et d'imputer cette dépense au budget primitif 2021 correspondant de la Ville.

FIN04-17122020-Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2021.

➤ Décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à partir du 1^{er} janvier 2021 et pour une année. et d'imputer les recettes sur les crédits inscrits et prévus à cet effet. Seuls les tarifs du tableau 1 sont soumis au calcul du taux de participation suivant la délibération du 14/12/2015. Ce taux de participation est valable pour une année et est recalculé à partir du 1^{er} avril de chaque année.

Tableau 1

ACTIVITES		TARIFS 2021	
		mini	maxi
RESTAURATION ENFANTS	Le repas	0,93 €	3,56 €
	Journée avec repas	2,58 €	9,92 €
CENTRE DE LOISIRS	demi-journée avec repas	1,50 €	5,75 €
	demi-journée sans repas	1,11 €	4,28 €
	Extérieur journée		15,89 €
	Extérieur demi-journée avec repas		11,48 €
	Extérieur demi-journée sans repas		9,72 €
	Séjours accessoires du Centre Loisirs (mini camps)	Grand-Couronnais la nuitée	1,90 €
	Extérieur la nuitée		8,04 €
SEJOURS ÉTÉ	Grand-Couronnais	26 % du maxi	1/2 prix facturé par l'organisme suite à l'appel d'offre
	Hors Grand-Couronne		Prix facturé par l'organisme suite à l'appel d'offre
ANIMATIONS DE QUARTIERS	carte annuelle Grand-Couronnais	6,45 €	24,79 €
	carte annuelle Hors Grand-Couronne		29,95 €
	Carte 5 sorties Grand-Couronnais		18,94 €
	Carte 5 sorties Hors Grand-Couronne		26,06 €
SEJOURS ACCESSOIRES DU LOCAL JEUNES (mini camps)	Grand-Couronnais la nuitée	4,48 €	17,23 €
	Hors Grand-couronne nuitée		23,94 €
ACCUEILS PERISCOLAIRES	Pré scolaire au trimestre	6,79 €	26,12 €
	Post scolaire au trimestre	14,40 €	55,38 €

ACTIVITES		TARIFS 2021		
		Grand-Couronnais	Hors Grand-Couronne	
ANIMATION DE LOISIRS	Adultes	25,40€	55,20€	
	Retraités	12,98€	49,89€	
	Demandeurs emplois, RSA et Etudiants	10,20€	30,30€	
ATELIERS CULTURELS au trimestre	Peinture Adultes	44,64€	58,08€	
	Peinture Enfants	30,35€	39,49€	
	Gravure Adultes	44,64€	58,08€	
	Théâtre Adultes	48,88€	63,58€	
	Discussion en Allemand Adultes	30,96€	40,30€	
	Cours Anglais Adultes	30,96€	40,30€	
	Langue arabe Adultes	30,96€	40,30€	
	Langue arabe Enfants	10,30€	13,43€	
	Informatique	24,90€	32,37€	
LOCATION DE SALLES	SALLE FESTIVE			
	Caution	600,00€	600,00€	
	Acompte	160,00€	160,00€	
	Forfait WE été	486,67€	806,99€	
	Forfait WE hiver	591,41€	912,08€	
	Journée été	243,31€	404,00€	
	Journée hiver	295,68€	456,02€	
	Bris et perte de matériel :			
	frais de dossier	10,00€	10,00€	
	la Table	300,00€	300,00€	
	La chaise	50,00€	50,00€	
	Heure de nettoyage	20,20€	20,20€	
	ANNIE GUILBERT			
	Caution	600,00€		
	Acompte	100,00€		
	Forfait WE été	300,48€		
	Forfait WE hiver	367,79€		
	Journée été	150,19€		
	Journée hiver	183,87€		
	Bris et perte de matériel :			
	frais de dossier	10,00€		
	la Table	300,00€		
	La chaise	50,00€		
Boitier alarme	1 000 €			
Heure de nettoyage	20,20€			
Location Marabout sur Salle Festive	Forfait : 214,22 €			
LOCATION DE L'AVANT SCENE	Comité d'entreprises et Association			
	Location simple	104,79€	205,08€	
	Location spectacle	310,68€	510,10€	
	Caution	600,00€	600,00€	
	Chauffage : (Octobre à avril)	68,88€/jour	68,88€/jour	
	L'heure de ménage	20,20 €	20,20 €	
PASS RIRE en SEINE ou CHANTS D'ELLES	Tarif réduit aux détenteurs du Pass	du tarif B : 4,50€ du tarif C : 7€ du tarif D : 11€		
	SPECTACLES	Tarif A	Réduit	Plein
		Tarif B	4,50 €	2,50€
		Tarif C	7 €	7,50 €
Tarif D		11 €	10 €	
Tarif E			15 €	
Abonnement	15 €		1 €	
Scolaire de GDC, Centre de Loisirs J. Coiffier, Jeunesse et crèche			21 €	
Scolaire extérieur			Gratuit	
			2,50 €	

ACTIVITES		TARIFS 2021	
		Grand-Couronnais	Hors Grand-Couronne
CONCESSIONS CIMETIERES	Concessions en pleine terre ou en Caveau 15 ans	142,41 €	et enfants 66,31 €
	Concessions en pleine terre ou en Caveau 30ans	298,91 €	et enfants 148,92 €
	Taxe de superposition	57,17 €	
	Concession en columbarium 15 ans	250,99 €	
	Taxe dépôt 2ème et 3ème urne en columbarium	112,21 €	
BIBLIOTHEQUE	Carte	5€ gratuité pour chômeurs et RSA	
	Perte de carte	3,00 €	
	Amende par lettre	0,70€ , plafonné à 5 courriers	
	Photocopie à l'unité	0,15€ pour A4 et 0,20€ pour A3 et recto/verso	
MARCHÉ et ANIMATIONS DE MARCHÉ	Le mètre linéaire	0,75€ demi-journée	
	L'animation marché	1,05 €	
	Stationnement des cirques	21,65€ la journée	
LOCATION ANNEAU CYCLISTE A. MAGNE		306,03 € par an	

ACTIVITES		TARIFS 2021	
		Grand-Couronnais	Hors Grand-Couronne
JUMELAGE AVEC SEELZE	aller-retour par personne adulte	93,88€	
	aller-retour par enfant de 8 à 14 ans	46,91 €	
	aller ou retour adulte	46,91 €	
	aller ou retour enfant	26,06 €	
	enfant de moins de 8 ans	Gratuit	
Tarif Centre loisirs pour les Familles de Grand-Couronne accueillant des enfants de l'ASE	6,51 € la journée avec repas		
CRÈCHE	Barèmes de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU)		
RESTAURATION ADULTES	Le repas : 4,01 €		

CENTRE AQUATIQUE ALEX JANY					
ENTRÉES PUBLIC	ADULTE	ENFANTS (5 à 17 ans révolus) ⁸	FAMILLE - 18 ans (3 enfants) ⁴		
Entrée individuelle	3,50 €	2,20 €			
Carte 12 entrées ³	34,86 €	23,19 €	17,11 €		
Carte 10 heures ³	23,19 €				
Carte trimestre (accès illimité durant 3 mois)	69,69 €	46,36 €			
Carte annuelle (accès illimité durant 1 an)	208,89	139,25 €			
ACTIVITÉS ¹	ADULTE	2ème carte ² si déjà pass Or	ENFANTS (5 à 17 ans révolus) ^{6 et 9}	2ème carte ² si déjà abt Or valable pour les fratries	Bébés Nageurs / Jardin aquatique ⁵ 1BB + 2 parents 2 BB + 2 PARENTS
La séance	9,20 €		8,10 €		9,20 €
10 séances (valable de septembre à juin) ³	81,25 €	60,96 €	69,69 €		81,25 €
Pass Bronze (abonnement valable 1 mois)	29,04 €		23,19 €		29,04 €
Pass Argent (abonnement valable 3 mois)	69,69 €		58,10 €		69,69 €
Pass Or (abonnement valable de septembre à juin)	174,13 €	130,58 / 69,61 ⁹	139,25 €	104,43 €	174,13 €
Soirée à thème	10 €				
Semaine de stage			34,34 €		

AUTRES			
Groupes (sans encadrement, tarif par personne) ⁶	2,12 €		
Groupes (avec encadrement, tarif par personne) ⁶	5,77 €		
Scolaires extérieurs à Grand-Couronne ⁷	68,31 €	par séance et par classe primaire	
	112,67 €	par séance pour 2 classes primaires d'un même établissement	
	76,08 €	par séance de 40 minutes par classe	
	45,72 €	par séance et par classe secondaire	
Scolaires Moulineaux + transports	95,67 €	par séance et par classe primaire transports inclus	
Location de ligne d'eau (pour une heure)	23,75 €	12 nageurs maximum par ligne	
CE carte 10h	22,83 €		
CE 10 cartes 12 entrées adulte	304,18 €		
CE 25 cartes 12 entrées adulte	754,76 €		
CE 100 cartes 12 entrées adulte	2 916,00 €		
Re-création de carte ou clef de casier	10 €		
Enfants moins 5 ans	Gratuit		
Echange ancienne carte	2,00 €		
Achat de badge	5,00 €		
Tarif Vacances - 12ans	1,00 €		
Abonnement été 1/07 au 31/08 accès illimité	47,47 €		
		ADULTE	TARIF REDUIT
SALLE REMISE EN FORME	La séance	3,50€	2,20 €
	Cartes 12 séances ³	34,86 €	23,19 €
	Carte trimestre (accès illimité durant 3 mois)	69,69 €	46,36 €
	Carte annuelle (accès illimité durant 1 an)	208,89 €	139,25 €

Achat d'une carte à 5€ lors du premier chargement.

- ¹ Un abonnement pour activité correspond à une séance d'une activité par semaine pour un jour et un horaire précis sur la durée du pass.
Tout achat d'un pass Or engendre une réduction sur l'achat d'un autre pass Or ou 10 séances pour une même personne.
- ² Le 2ème pass à tarif dégressif est strictement personnel et concerne le titulaire du 1er pass Or et les fratries le cas échéant.
- ³ Les cartes 12 entrées, 10 heures et 10 séances sont valables 2 ans à partir de la date d'achat. Pénalité de 60mn sur la carte 10h pour oubli de pointage en sortie.
- ⁴ Le tarif "famille" s'applique aux familles d'au moins 3 enfants (présentation du livret de famille ou de la carte SNCF). Cette carte est réservée uniquement aux enfants.
- ⁵ Pour le jardin aquatique, seul un parent est autorisé à accompagner l'enfant au bord du bassin. Les enfants non accompagnés ne seront pas acceptés.
- ⁶ La catégorie Groupes concerne les associations et groupes constitués de 7 personnes et +.
- ⁷ La facturation des scolaires extérieurs à Grand-Couronne est régie par une convention.
- ⁸ Le tarif enfant et le tarif réduit s'appliquent aussi aux personnes percevant le RSA, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes présentant un handicap et bénéficiaires de l'allocation minimum vieillesse sur présentation de justificatif.
- ⁹ Le Pass Or est à 69€61 pour les enfants dont les parents perçoivent l'Allocation Rentrée Scolaire (A.R.S.) ou l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.)

FIN05-17122020-Amicale des Employés Municipaux de la ville de Grand-Couronne : versement acompte 2021 de la subvention de fonctionnement.

➤ Verse à l'Amicale des Employés Municipaux la somme de : $67\,050 \times 0,7 = 46\,935$ €.
Le solde de la subvention de fonctionnement 2021 sera soumis à un contrôle financier de la ville garantissant l'utilisation des deniers publics et ne sera mandaté qu'après remise des documents comptables justifiant du montant global nécessaire pour fonctionner sur l'année 2021.

FIN06-17122020-Taux des Impôts Locaux pour 2021.

➤ Adopte les taux d'imposition des contributions directes locales ci-dessous, sans évolution depuis 2011.

	Taux 2011	Taux 2021	Taux moyens 2019 communaux au niveau national *	Taux moyens 2019 communaux au niveau départemental*
TH	13.21%	13.21%	12.59%	12.43%
TF	26.97%	26.97%	14.53%	16.35%
TFnB	47.20%	47.20%	46.02%	35.69%

FIN07-17122020-Association des Retraités Municipaux de la ville de Grand-Couronne : versement acompte 2021 de la subvention de fonctionnement.

➤ Verse 70% du montant alloué l'année précédente à l'Association des Retraités Municipaux, dont le plus gros de l'activité est en début d'année soit 20 288 €. Le solde de la subvention de fonctionnement 2021 sera soumis à un contrôle financier de la ville garantissant l'utilisation des deniers publics et ne sera mandaté qu'après remise des documents comptables justifiant du montant global nécessaire pour fonctionner sur l'année 2021. Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget 2021. Le solde de la subvention de fonctionnement 2021 fera l'objet d'une délibération et ne sera mandaté qu'après remise et contrôle des documents comptables.

FIN08-17122020-Approbation du règlement intérieur de la Commande Publique.

➤ Approuve le règlement intérieur de la Commande Publique annexé à la délibération correspondante ; Dit que le règlement intérieur ne pourra être modifié qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation de notre assemblée municipale.

FIN09-17122020-Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

➤ Approuve le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la délibération correspondante ; Dit que les prochaines commissions se réuniront conformément aux dispositions prévues par ledit règlement.

FIN10-17122020-Pertes sur créances irrécouvrables - Demandes d'admission en non-valeur.

➤ Accepte les demandes d'admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de Grand-Couronne pour un montant total de 1 288.76 € ; Autorise Madame le Maire à viser le mandat correspondant et imputé au compte 6541.

FIN11-17122020-Perte sur créances irrécouvrables – demandes créances éteintes.

➤ Accepte la demande d'extinction de créance présentée par la Trésorerie de Grand-Couronne pour un montant total de 60.00 € ; Autorise Madame le Maire à viser le mandat correspondant et imputé au compte 6542.

SECG01-17122020 - Cadeaux à la population.

➤ Décide de fixer le montant maximum des cadeaux offerts à ces occasions la somme de :

Naissance	30,00 euros
Baptême civil	10,00 euros

PACS	30,00 euros
Mariage	30,00 euros
Noces d'or, diamant et platine	100,00 euros

SECG02-17122020-Modification de la désignation des membres élus au sein des Commissions Municipales.

➤ Procède à la désignation des membres au sein des Commissions Municipales suite à la démission de Mme Saada CHOUAKRIA, Conseillère municipale, comme indiqués ci-dessous.

Commission Municipale n°3 : Temps de l'enfant.

Liste 1
1. Karima BAZIZ
2. Manuella DE ARAUJO
3. Lynda BENTIFRAOUINE
4. Hélène KAFI
5. Hélène PELLI
6. Alain EVENO
7. Salomé DUVAL
8. Laurence LEFEBVRE

Commission Municipale n°4 : Manifestations, Sport et Vie associative.

Liste 1
1. Prijo TIARCI
2. Patrick DUBOC
3. Hélène PELLI
4. Sébastien BRAILLARD
5. Sébastien GUERSENT
6. Fabrice RAOULT
7. Denis SAGOT
8. Patrick VESCHAMBES

Commission Municipale n°6 : Solidarités.

Liste 1
1. Pascale LE MOAL
2. Manuella DE ARAUJO
3. Hélène PELLI
4. Cathy SEBTI
5. Lynda BENTIFRAOUINE
6. Karima BAZIZ
7. Souhila BAKOUR
8. Patrick VESCHAMBES

ENS01-17122020–Subventions des projets d'écoles et des classes transplantées 2020/2021.

➤ Accorde le versement aux coopératives de chacune des écoles, les montants correspondants aux projets établis ci-dessous pour l'année scolaire 2020/2021, Impute la dépense au budget et au chapitre prévu à cet effet.

- **Classes transplantées : 28 500 € répartis comme suit :**
Ecole Pierre Brossolette élémentaire, (206 élèves) 9 386,09 €
Ecole Pablo Picasso élémentaire, (211 élèves) : 9 613,91 €
Ecole Jacques Prévert maternelle, (65 élèves) : 3 528,57 €.
Ecole Pierre Brossolette maternelle, (110 élèves) : 5 971,43 €.

- **Projets pédagogiques : 9 500 € répartis comme suit :**
Ecole Victor Hugo élémentaire, (175 élèves) : 2 589,56 €
Ecole Ferdinand Buisson élémentaire, (177 élèves) : 2 619,16 €
Ecole Victor Hugo maternelle, (199 élèves) : 2 944,71 €
Ecole Pablo Picasso maternelle, (91 élèves) : 1 346,57 €

CULT02-1712020-Convention de résidence entre la Ville et l'Association Restless.

➤ Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et l'Association Restless concernant la mise à disposition de la salle de l'Avant-Scène à titre gratuit qui prendra effet du 29 janvier au 1^{er} février 2021 inclus, où pendant cette résidence, il sera tourné un clip qui illustrera un single du groupe ÆLESIA. ; Applique l'ensemble des dispositions de la présente convention.

RH01-17122020-Modification du tableau des effectifs.

➤ Adopte le tableau des emplois proposé ci-dessous ; Inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

Nombre Poste	Création suppression	Grade/Emploi	Temps de travail	Service d'affectation
1	Suppression	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35h	Enfance Jeunesse
1	Suppression	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	35h	CCAS
1	Suppression	Chef de Police Municipal	35h	Police Municipale
1	Suppression	Agent de Maîtrise Principal	35h	Sécurité Normative
1	Suppression	Agent de Maîtrise	35h	Transports
1	Suppression	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	Patrimoine Immobilier
1	Suppression	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	Patrimoine Immobilier
3	Suppression	Educateur des APS	35h	Piscine
2	Suppression	Auxiliaire de puériculture principal	35h	Multi accueil Lillibulle
4	Création	Animateur Territorial	35h	Enseignement/Jeunesse
1	Création	Gardien - Brigadier	35h	Police Municipale
1	Création	Attaché	35h	Ressources Humaines/Finances
1	Création	Adjoint Technique Territorial	35h	Ressources / Restauration
2	Création	Adjoint Technique Territorial	26h	Ressources / Restauration
8	Création	Adjoint Technique Territorial	30h	Ressources / Restauration
1	Création	Adjoint Technique Territorial	32h	Ressources / Restauration

RH02-17122020-Modification du tableau des effectifs.

➤ Adopte le tableau des emplois ci-dessous ; Inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois

Nombre Poste	Création	Grade	Fonction	Echelon	Temps de travail	Service d'affectation
4	Création	Educateur des APS	Maitre Nageur	2ème	35h	Centre aquatique Alesx Jany
3	Création	Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	Assistant de petite enfance	1er	35h	Multi accueil Lilibulle

RH03-17122020 : Création de 7 postes dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

➤ Autorise la création de 7 postes en PEC sur une durée de 12 mois ou 11 mois pour les PEC jeunes, pouvant être reconduits dans la limite d'une durée de 24 mois si l'accompagnement le justifie et payés au taux horaire du SMIC en vigueur ; Autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre et notamment à signer les conventions et les contrats de travail ; Inscrit au budget les crédits nécessaires.

RH04-17122020-Mise à disposition du C.C.A.S. de 13 agents dont 11 agents sont à temps complet et 2 agents sont à temps partiel 80%.

➤ Autorise Madame le Maire à signer les divers actes administratifs relatifs la mise à disposition de 13 agents au Syndicat Intercommunal de Restauration Couronnaise et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

RH05-17122020-Création de 3 postes Adultes Relais.

➤ Autorise Madame le Maire à signer avec l'Etat une convention officialisant la création de 3 postes d'Adulte Relais pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois ; Procède dans un deuxième temps aux recrutements à temps plein de 3 médiateurs sociaux et éducatifs dans le cadre du dispositif Adulte-relais, en contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans ; Accepte le principe de financement énoncé ci-dessus et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

RH06-17122020-Astreintes pour le service Etat-civil dans le cadre de la crise sanitaire.

➤ Adopte les montants d'astreinte et de permanence pour le service Etat-Civil qui pendant la crise sanitaire, doit être en mesure de délivrer un certificat appelé « autorisation de fermeture de cercueil immédiate » selon la réglementation en vigueur ; Institue le régime des astreintes et des permanences dans la collectivité selon les modalités exposées dans la délibération correspondante et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

RH07-17122020-Bons d'achats exceptionnels au personnel.

➤ Propose qu'en lieu et place de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire au personnel qui en raison de la crise sanitaire, ne pourra pas avoir lieu en décembre 2020,

que des bons d'achat d'une valeur de 25 Euros et un sachet de chocolat d'une valeur de 7 Euros TTC, soient attribués au personnel pour l'année 2020 ; Impute la dépense au budget correspondant.

RH08-17122020 : modification de la délibération du 10 février 2020 concernant les prestations sociales en faveur des agents territoriaux et de leur famille.

➤ Instaure l'attribution du bon de Noël aux enfants du personnel selon les tranches d'âge ci-dessous et suivant les dispositions figurant dans la délibération s'y rapportant ; Impute la dépense au budget correspondant.

De 0 à 1 an	22,00 euros
De 2 ans à 3 ans	25,00 euros
De 4 ans à 5 ans	28,00 euros
De 6 ans à 7 ans	31,00 euros
De 8 ans à 9 ans	35,00 euros
De 10 ans à 11 ans	37,00 euros
De 12 ans à 13 ans	41,00 euros
14 ans	57,00 euros

SPO01-17122020-Contrat d'objectifs avec la Compagnie d'Archers de Grand-Couronne.

➤ Autorise Monsieur l'Adjoint au Sport par délégation à signer le contrat d'objectifs sur trois ans, de 2020 à 2022, avec la Compagnie d'Archers de Grand-Couronne et impute la dépense au budget correspondant.

SPO02-17122020-Solde de subventions aux associations sportives et à l'O.M.S. pour 2020.

➤ Vote le versement d'une seconde partie de subvention pour l'exercice 2020 à l'O.M.S. et aux clubs sportifs tel que défini ci-dessous ; Impute la dépense au budget correspondant.

Code Service	Associations		1ère partie de subvention 2020	2 ^{de} partie de subvention 2020
0	Office Municipal des Sports		4 900 €	546 €
1	Amicale Laïque des Essarts Basket-Ball	F. E.R. H.R.	4 739 € € €	5 232 €
2	Compagnie d'Archers de Grand-Couronne	F. E.R. H.R.	2 153 € € €	225 € € 191 €
3	Club Olympique Couronnais	F. E.R. H.R.	1 173 € € €	780 €
4	Cyclo Sport Couronne Moulineaux	F. E.R. H.R.	1 748 € € €	989 € € €
5	Groupe d'Activités Subaquatiques	F. E.R.	1 973 € €	1 114 €

		H.R.	€	
6	Grand-Couronne Football Club	F. E.R. H.R.	4 479 € 1 289 € €	502 € €
7	Grand-Couronne Gymnique	F. E.R. H.R.	7 922 € 20 621 € €	3 286 € 11 599 € €
8	Grand-Couronne Tennis Club	F. E.R. H.R.	1 037 € 2 363 € €	528 € 1 987 €
10	Kick-Boxing de Grand-Couronne	F. E.R. H.R.	2 577 € € €	2 296 € 991 €
11	Les Requins Couronnais	F. E.R. H.R.	4 252 € 12 458 € €	3 652 € 6 838 € 546 €
12	XV Couronnais	F. E.R. H.R.	6 217 € 5 155 € €	3 240 € 2 578 €
14	Les Requins Couronnais Triathlon	F. E.R. H.R.	2 890 € € €	2 243 €
15	Grand Couronne Judo	F. E.R. H.R.	1 299 € 6 014 € €	245 € 3 079 € €
17	Grand Couronne Tennis de Table	F. E.R. H.R.	722 € 644 € €	1 093 € 520 € €
18	Guidon d'Or	F. E.R. H.R.	3 025 € € €	1 544 €
19	Club de Yoga de Grand Couronne	F. E.R. H.R.	761 € € €	491 €

F. : part de subvention de fonctionnement, E.R. : part entraîneurs rémunérés, H.R. : part hors région.

SPO03-Désignation des représentants au sein de l'Office Municipal des Sports.

➤ Désigne les trois représentants suivants, du Conseil municipal, pour siéger à l'Office Municipal des Sports :

- Cathy SEBTI,
- Sébastien GUERSENT,
- Patrick VESCHAMBES.

Ces trois élus complètent la délibération du 16 juillet 2020, sur laquelle Patrick DUBOC et Prio TIARCI, ont été désignés.

VIEA04-17122020-Versement de subventions aux associations de Grand-Couronne pour 2020.

- Vote les cinq subventions pour l'exercice 2020 aux associations de Grand-Couronne listées ci-dessous et impute ces dépenses au budget correspondant.

Associations	Subventions 2020
Question pour un Champion	233
Les P'tits Loups	150
U.C.A.E.	6 636
Droit Au Coeur	150
Les P'tits Loulous	1 200

VIEA05-17122020-Versement d'une subvention exceptionnelle à l'U.C.A.E.

- Vote une subvention exceptionnelle de 6 810 € à l'Union des Commerçants, Artisans et Entreprises de Grand-Couronne pour l'année 2020 afin d'apporter un réel soutien et une aide financière aux commerçants locaux fortement impactés par la crise sanitaire et impute cette dépense au budget correspondant.

VIEA06-17122020-Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Fous du Désert ».

- Accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Les Fous du Désert » pour l'année 2020, composée de trois Couronnais qui participent à un raid solidaire 'le Nomad Raid' qui se déroule au Maroc du 21 février au 3 mars 2021. Hormis le volet sportif, l'objectif de ce raid solidaire est de récolter, d'acheminer et de distribuer des vélos et des vêtements chauds pour les familles nomades du désert marocain et ainsi apporter une aide pour favoriser l'accès à l'éducation pour les enfants en facilitant leurs déplacements ; Impute cette dépense au budget correspondant.

POP01-17122020 - Bourse formation.

- Attribue une aide financière à la formation au bénéficiaire :
 - de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi et suivis par cet organisme,
 - de jeunes en insertion professionnelle accompagnés par la Mission Locale,
 Pour en bénéficier, il faut habiter sur la commune depuis 3 mois minimum ; Impute les dépenses au budget.

POP02-17122020-Convention entre la ville de Grand-Couronne et la ville de La Bouille pour l'accueil des enfants de cette commune au centre de loisirs Jean Coiffier.

- Autorise Madame le Maire à appliquer l'ensemble des dispositions et à signer une convention entre la ville de Grand-Couronne et la ville de La Bouille permettant l'accueil des enfants de cette commune au centre de loisirs Jean Coiffier ; Impute les recettes au budget correspondant.

DEVE01-17122020 – Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail – liste des dimanches de l'année 2021.

- Accorde aux commerces de détails implantés à Grand Couronne le principe de quatre dérogations annuelles aux règles du repos dominical et de les autoriser à ouvrir leur établissement les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

URBA01-17122020-Dénomination de voies : « rue Gisèle Halimi » - « rue Samuel Paty ».

- Propose de dénommer les deux rues suivantes, telles que mentionnées sur le plan

joint à la délibération correspondante :

- Rue Gisèle HALIMI (avocate, femme politique et figure du féminisme, née en 1920 et décédée en 2020) ;
- Rue Samuel PATY (professeur d'histoire-géographie, victime du terrorisme, né en 1973 et décédé en 2020).

URBA02-17122020-Demande de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen-Normandie au titre des investissements pour les « améliorations des bâtiments communaux ».

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux auprès de la Métropole Rouen-Normandie d'un montant le plus élevé possible des travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux qui peuvent être éligibles au titre des dispositifs de subventions mis en place par la Métropole Rouen Normandie. Le montant de ces travaux éligibles au titre de l'amélioration des bâtiments communaux s'élève à 275 000 € H.T soit 330 600 € TTC et les travaux éligibles au titre de programme d'accessibilité des bâtiments communaux (AD'AP) à 38 333 € HT soit 46 000 € TTC.

URBA03-17122020-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'isolation thermique de l'Ecole Jacques Prévert.

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental d'un montant le plus élevé possible pour réaliser des travaux d'isolation thermique de l'Ecole Jacques Prévert. Cette opération peut être éligible au titre des subventions ou des fonds de concours et son montant s'élève à 193 000€ TTC soit 160 833 € HT.

URBA04-17122020-Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Normandie pour l'isolation thermique de l'Ecole Jacques Prévert.

➤ Autorise Madame le Maire à solliciter une participation financière auprès du Conseil Régional d'un montant le plus élevé possible pour réaliser des travaux d'isolation thermique de l'Ecole Jacques Prévert. Cette opération peut être éligible au titre des subventions ou des fonds de concours et son montant s'élève à 193 000€ TTC soit 160 833€ HT.

Fin de séance, à 20 H 20.

Grand-Couronne, le 21 décembre 2020.



Madame le Maire,

Julie LESAGE.